



## VŒUX DU PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ

*Le Président Délégué et le Comité de Direction du D.O.F. souhaitent une très bonne nouvelle année au Président de la Ligue des Hauts de France et Membres du Conseil, des Commissions, au Personnel, à leurs collègues des Districts, aux Membres des Commissions du DOF, au Personnel Administratif, aux Présidents des clubs, Dirigeants, Joueurs, Arbitres, à toute la grande famille du Football.*

*Puisse cette nouvelle année apporter joie et bonheur à tous dans l'esprit sportif, convivial, fair-play, comme cela devrait être à chaque manifestation sportive.*

*Sachons tous faire en sorte de nous retrouver avec plaisir sur tous les terrains avant, pendant et après les matches. Très bonne année à tous.*

*Le Président-Délégué, Claude COQUEMA*



## MOZAIC FOOT CHALLENGE CREDIT AGRICOLE REMISE DES RÉCOMPENSES

C'est le 13 Décembre 2017 que s'est déroulée au Siège du District, la remise des prix attribués aux lauréats du classement 2016/2017 du Mozaic Foot Challenge Crédit Agricole, challenge dont la devise est « plus tu marques, plus tu gagnes ».

C'est avec une nombreuse assistance que cette sympathique cérémonie dans laquelle les clubs lauréats ont été récompensés par une dotation de matériels pour les classés premiers et pour tous les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> par un équipement complet à leurs couleurs.



*Claude COQUEMA Président Délégué du D.O.F.  
et Clément LECHEVREL chargé de communication  
du Crédit Agricole pendant le mot d'accueil*

*Tous les représentants des caisses locales  
des clubs entourant M. LECHEVREL*

Liste des lauréats :

**SENIORS** : 1er - COMPIEGNE GENERATION ESPOIRS, 2<sup>ème</sup> - CS CHAUMONTOIS, 3<sup>ème</sup> - US ESTREES ST DENIS « C »

**FEMININES** : 1er - RC PRECY SUR OISE - 2<sup>ème</sup> FC CAUFFRY – 3<sup>ème</sup> AS BEAUVAIS OISE

**U18** : 1er - US NOGENT - 2<sup>ème</sup> FC CHAMBLY « B » – 3<sup>ème</sup> GRANDVILLIERS AC

**U17** : 1er - US CHANTILLY

**U15** : 1er - USM SENLIS - 2<sup>ème</sup> FC LAGNY PLESSIS - 3<sup>ème</sup> US MERU

Nous avons profité de l'occasion pour remettre les récompenses attribuées aux bénévoles du mois de la saison 2016/2017, afin de les remercier pour tous les services rendus et qu'ils continuent de rendre pour notre sport.

### Bénévoles du mois de la saison 2016/2017

Madame BRUNETEAU Isabelle (FC Chambly)  
Madame LESOT Françoise (US Pont Ste Maxence)  
Madame LHEUREUX Aline (FC Cauffry)  
Madame MESNARD Sylvie (US Chantilly)  
Madame PHILIPPE Christelle (CA Venette)  
Madame PROUILLET Françoise (JS Thieux)  
Madame SAVANGSY Nadine (US Pont Ste Maxence)  
Madame TEIXIERA Marina (ES Compiègne)  
Madame VELU Maryse (US Balagny)  
Monsieur CHEVESSIER Claude  
Monsieur MAIGRET Patrick  
Monsieur PRUVOST Christophe



*L'ensemble des lauréats(es) des bénévoles du mois de la saison 2016/2017 a été récompensé*



Le Comité de Direction a tenu également à remercier, par le biais d'un cadeau, M. Azouz LAHOUCINE, dirigeant du FC CAUFFRY qui nous rend continuellement et depuis longtemps de bons et précieux services.

Le District remercie le Crédit Agricole Brie Picardie et, en particulier M. Clément LECHEVREL pour son implication dans le challenge, pour la parfaite organisation de cette manifestation et surtout pour les récompenses offertes aux clubs, récompenses auxquelles ils ont été très sensibles.

Remerciements également aux membres du Comité de Direction du D.O.F. qui ont fait l'honneur et l'amitié de venir ce soir-là : Mmes DEPAUW, DOMETZ/RIGAUT, LEMY, MM. BACON, BASTIN, BOURLAND, CHEVESSIER, COQUEMA, DEALET, DUCHATEAU, HERNU, PRUVOST, SEGONDS.

Remerciements également au photographe de la soirée M. Vincent GRAU commissaire du DOF., dont l'ensemble des prises de vues de cette soirée figure sur le site du District.

Photos : Vincent GRAU  
Texte : Eric LEDENT



# **JOURNÉES REFIXÉES**

## **Vétérans et St Luciens**

La journée de championnat du 3/12/2017 est fixée au Dimanche 7 Janvier 2018

La journée de championnat du 17/12/2017 est fixée au Dimanche 21 Janvier 2018

Les rencontres de championnat non jouées du 12/11/2017 sont fixées au Dimanche 28 Janvier 2018

St Lucien groupe D la journée initialement prévue le 21/01/2018 est reportée à une date ultérieure

Les matchs des 1/16èmes de Finale des Coupes St Lucien et sa Consolante sont fixés au Dimanche 14 Janvier 2018. Les 1/8èmes sont prévus le 4 Février 2018.

## **Jeunes U18 – U16 – U15**

La journée de championnat des 2 et 3/12/2017 est fixée aux 3 et 4 Février 2018

La journée de championnat des 9 et 10/12/2017 est fixée aux 10 et 11 Février 2018

La journée de championnat des 16 et 17/12/2017 est fixée aux 20 et 21 Janvier 2018

Le prochain tour des Coupes U18 et U15 est prévu les 27 et 28 Janvier 2018

## **Seniors**

La journée de championnat du 10/12/2017 est fixée au 21 Janvier 2018

La journée de championnat du 17/12/2017 est fixée au 28 Janvier 2018

Les matchs de Coupe de l'Oise Seniors – Objois – Chivot – Patoux du 3/12/17 sont fixés au 14 Janvier 2018.





*Retour en images sur les plateaux de Noël des 2 et 9 Décembre 2017 en partenariat avec le Téléthon.*



## **FERMETURE DU DISTRICT**



*Pour des raisons de congés payés le secrétariat du D.O.F. sera fermé du Mardi 26 Décembre au Mardi 2 Janvier 2018 inclus.*

### **FICHES BILAN U11 - U13 et FOOT A 5 DECOUVERTE / EVOLUTION (Phase de Printemps)**

**DOCUMENTS à RETOURNER IMPÉRATIVEMENT AU DISTRICT pour le MARDI 9 JANVIER 2018 (fiches à télécharger sur le site du District)**

## **Conférence sur les championnats de jeunes**



**Le Samedi 13 Janvier 2018 à ESTREES ST DENIS salle polyvalente avenue Charles Dottin. Accueil et pointage des clubs à partir de 9H30 et à 10H00 début de la conférence sur les futurs championnats de jeunes à 11 et informations sur les différentes actions concernant le Foot d'Animation.**

### **AGENDA PROCHAINE REUNION DE COMMISSION DU DISTRICT**

Vendredi 5 Janvier 2018 à 18 H 30 : Commission plénière des Arbitres

# Formations de cadres et certificat médical


## Le certificat médical

La délivrance des licences éducateurs et joueurs est aujourd'hui conditionnée par la fourniture d'un certificat médical de non contre-indication conforme. Lors de l'inscription en formation, la fourniture d'une licence validée vaut fourniture du certificat médical.


La délivrance des licences dirigeants n'est en revanche conditionnée par aucune fourniture de certificat médical. Tout détenteur d'une licence dirigeant souhaitant s'inscrire à une formation d'éducateur devra fournir un certificat médical de « non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du football » datant de moins d'un an.

*Exception : dans le cas où une attestation de licence serait délivrée mais comporterait une mention telle que « certificat médical de non contre-indication non fourni », la Ligue ou le District sont tenus de demander au candidat un certificat médical de « non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du football » datant de moins d'un an.*

*Tableau récapitulatif des situations (à voir sur le site du District)*



**SPORT**



**LOISELEUR**  
PAYSAGE | SPORT | RECYCLAGE

44, rue A. Briand BP 80003  
Villiers-Saint-Paul - 60872 RIEUX cedex  
Tél. 03 44 71 08 01  
www.groupeoiseleur.com

**GROUPE LOISELEUR**

ALUMINIUM



**VERANDA  
RIDEAU**

Ensemble, donnons vie à vos espaces



verandanet  
VERANDANET  
ROUTE DE NEULLY SOUS CLERMONT

60280 RANTIGNY

Tel. 03 44 28 07 09  
Fax. 03 44 28 90 21  
Email : contact@verandanet.fr  
www : 06 61 82 26 19



# PROCES - VERBAUX

## COMMISSION DE DISCIPLINE

Avant de signer la FMI ou la feuille de match papier, vérifiez l'identité des joueurs sanctionnés au cours de la rencontre. Une intervention immédiate auprès de l'arbitre permettra de rectifier une erreur éventuelle et évitera tout malentendu et des sanctions erronées.

Il est rappelé qu'en cas de litiges, la Commission s'en tiendra aux faits exposés sur la FMI ou feuille de match papier **QUI EST LE DOCUMENT OFFICIEL** ainsi qu'au rapport de l'arbitre de la rencontre.

Suite aux décisions prises par l'Assemblée Fédérale le 17 mars 2017, il est dorénavant interdit de diffuser des sanctions groupées.

Par conséquent, les sanctions des joueurs et dirigeants sont consultables :

- sur l'espace « Mon compte FFF » pour l'intéressé
- jusqu'à six matches par publication sur Footclubs
- pour toutes les autres notifications par publication sur Footclubs et par mail **envoyé uniquement à l'adresse GMAIL CLUB** ouverte par la Ligue des Hauts De France (.....@lfhf.fr)

**ATTENTION** : LES SUSPENSIONS AUTOMATIQUES SONT COMPRIS DANS LES SANCTIONS FERMES INFLIGÉES PAR LA COMMISSION DE DISCIPLINE. Tout joueur exclu lors d'un match de compétition officielle est automatiquement suspendu pour le match de compétition officielle suivant.

**Il est rappelé à tous les arbitres officiels ou bénévoles qu'ils doivent retourner impérativement leurs rapports au secrétariat du district par mail à l'adresse [discipline@oise.fff.fr](mailto:discipline@oise.fff.fr) dès le lendemain de la rencontre.**

## COMMISSION DES DÉLÉGUÉS

Réunion du 15 Décembre 2017

**Président** : Patrick MAIGRET

**Présents** : Daniel DEVAMBEZ, Stéphane FABUREL

### Point sur la liste des délégués

- 11 délégués DISTRICT
- 5 délégués LIGUE
- 4 délégués NATIONAL

### Désignations sur les matches de DISTRICT

- A partir du 2 janvier c'est Daniel Devambez qui fera les désignations qui seront mises en copie à MM. Faburel et Maigret.

**Formation des délégués** : Il y aura une formation le samedi 27 janvier à 9H00 au DOF.

**Suivi des délégués** : Les délégués DISTRICT seront accompagnés une fois par an.

**Divers** : Il est prévu que chaque délégué aura un badge.

Prochaine réunion sur convocation

Le Président : P. MAIGRET



# COMMISSION JURIDIQUE

Réunion restreinte du mercredi 20 décembre 2017

**Présidente** : Nathalie DEPAUW

**Présents** : Xavier BACON, Eric POQUERUSSE

La Commission adopte les procès-verbaux des précédentes réunions et procède à l'homologation des résultats des matches jusqu'à la journée du 4 Décembre 2017 qui ne sont pas en instance d'examen.

**Rappel : Les décisions de la Commission Juridique concernant les matches de championnat sont susceptibles d'appel dans un délai de 7 jours et concernant les matches de coupe dans un délai de 48 heures.**

## **FC ANGY – US MERU « B » - Seniors D2C du 12/11/2017. Evocation de l'US MERU concernant la participation de joueurs.**

La Commission prend connaissance de l'évocation de l'US MERU pour la dire recevable en la forme.

Jugeant sur le fond,

Considérant qu'après avoir pris connaissance des rapports demandés, il s'avère qu'il y a eu mauvaise manipulation de la tablette et en aucun cas une quelconque intention de tricherie,

Par ces motifs, la Commission décide de rejeter la réclamation pour homologuer, les délais d'appel écoulés, le résultat acquis sur le terrain, FC ANGY – US MERU « B » : 2 à 2.

Droits de réclamation confisqués.

## **US ETOUY – US CHEVRIERES GRANDFRESNOY « B » - U18 D2B du 18/11/2017. Réserve technique de l'US ETOUY.**

La Commission prend connaissance de la réclamation confirmée par courrier électronique pour la dire recevable en la forme.

Jugeant sur le fond,

Considérant que l'arbitre officiel nous confirme dans son rapport avoir sifflé alors que le ballon était rentré dans le but,

Considérant que ce fait ne relève que du pouvoir discrétionnaire de l'arbitre officiel et que ce dernier a validé le but,

Dit qu'aucune faute technique ne peut être retenue,

Par ces motifs, la Commission décide de rejeter la réclamation pour homologuer, les délais d'appel écoulés, le résultat acquis sur le terrain, US ETOUY – US CHEVRIERES GRANDFRESNOY « B » : 0 à 3.

Droits de réclamation confisqués.

## **SC LES MARETTES VALDAMPIERRE – RC PRECY « B » - Seniors D6D du 12/11/2017. Dirigeant suspendu inscrit sur FMI.**

Considérant que le RC PRECY a inscrit sur la FMI, GRETERE Jérôme dirigeant suspendu quinze matches à compter du 08/09/2017, toujours sous le coup de sa suspension donc non qualifié pour être inscrit sur une FMI,

Considérant que par courrier électronique en date du 29/11/2017, le secrétariat demandait au RC PRECY de fournir des explications à ce sujet et que ce club nous informe qu'il y a eu erreur dans la manipulation de la tablette,

Considérant que le délégué officiel du District nous informe que seules deux personnes étaient présentes sur le banc de touche,

Par ces motifs, la Commission décide d'homologuer, les délais d'appel écoulés, le résultat acquis sur le terrain, SC LES MARETTES – RC PRECY « B » : 4 à 0 et classe le dossier.

## **AS VERNEUIL « B » - FC CAMBRONNE « B » - FUTSAL SENIORS D2 du 07/12/2017. Réclamation d'avant match de l'AS VERNEUIL concernant la participation de joueurs venant d'équipe supérieure.**

La Commission prend connaissance de la réclamation confirmée par courrier électronique pour la dire recevable en la forme.

Jugeant sur le fond,

Considérant qu'après vérification de la dernière FMI de l'équipe Seniors « A » du FC CAMBRONNE, la Commission constate que quatre joueurs entrant dans la composition de celle-ci ont participé à la rencontre précitée,

Considérant que le 07/12, le FC CAMBRONNE « A » ne jouait pas, aucun joueur n'était autorisé à redescendre en équipe « B »

Dit qu'il y a infraction à l'article 8.4 du Règlement Particulier du DOF,



Par ces motifs, la Commission décide de donner, les délais d'appel écoulés, match perdu par pénalité et par 3 buts à 0 au FC CAMBRONNE « B » avec le retrait d'un point au classement et attribue le gain du match à l'AS VERNEUIL « B ».

Droits de réclamation remboursés à l'AS VERNEUIL et mis à la charge du FC CAMBRONNE par opérations sur les comptes clubs.

Prochaine réunion sur convocation.

La Présidente, Nathalie DEPAUW  
Le Secrétaire, Eric POQUERUSSE



**SUPER LOTO**

Animé par Nicolas et Aurélie  
Organisé par  
**LE FOOTBALL CLUB LONGUEIL-ANNEL**

**Samedi 06 Janvier 2018**  
**Salle Marius LECLERCQ LONGUEIL-ANNEL**

**SPECIALBONS D'ACHAT**

A gagner :  
1 bon d'achat de 700 €  
Des bons d'achats de  
150€, 100€, 80€.....

40  
quines

1,50 €  
Le  
carton

16 €  
les 15  
cartons

Ouverture des portes à 17h  
Début des jeux : 19h30

Réservation auprès d'Aurélie :  
06 62 23 04 80

ARMS - Ne pas jeter sur la voie publique